



AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

Annaïk Celton
Marylène Pernot

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2020

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine
Beauregard
35630 Saint-Symphorien

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Beauregard – 35630 Saint-Symphorien

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Rennes, le 17 février 2021



Annaïk Celton
Associée